

Département de la Savoie  
**Commune de La Bridoire**



*Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal*

**Séance du 26 mai 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de **LA BRIDOIRE** dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'**Yves BERTHIER, Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **15**  
Nombre de membres présents : **9**  
Nombre de suffrages exprimés : **13**  
Date de convocation du Conseil Municipal : **20 mai 2025**

<b>VOTES :</b>
Contre <b>0</b> Pour <b>13</b>
Abstention <b>0</b>

**PRESENTS :** Yves BERTHIER, Roger BOVAGNET-PASCAL, Jean-François BRIFFOTAUX, Patrick GAUDE, Véronique JOURDAN, Colette LASHERME, Céline SZPECHT, Olivier TOMPA, Philippe VITTOZ.

**EXCUSES :** Nathalie BECHEROT (*a donné pouvoir à Pierre PERROT-MINNOT, lui-même absent*), Corinne BELLEMIN (*a donné pouvoir à Colette LASHERME*), Marina BELLEMIN-NOIRRATAZ (*a donné pouvoir à Yves BERTHIER*), Maxime BERNIER (*a donné pouvoir à Jean-François BRIFFOTAUX*), July GUILLOT (*a donné pouvoir à Philippe VITTOZ*)

**ABSENTE :** Pierre PERROT-MINNOT

Secrétaire de séance : Colette LASHERME

**01**

**OBJET : SUBVENTION**

**VOTE DES SUBVENTIONS 2025 – BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire explique que les membres de la Commission des associations a reçu les présidents des associations de la commune afin de faire un point sur l'année 2024, leurs situations financières, et leurs projets sur l'année 2025.

Ces rencontres permettent ainsi à la commune de définir le montant des subventions qu'elle peut accorder aux associations afin de les aider à finaliser leurs projets.

Il indique par ailleurs que plus de 21 demandes de subvention ont été reçues d'associations extérieures à la commune et qu'il y a lieu d'opérer des choix.

Monsieur le Maire propose que soient attribuées les montants définis dans les tableaux ci-joint :

• en annexe 1 pour les associations communales, pour un montant total de	39 450€
• en annexe 2 pour les associations dites extérieures, pour un montant total de	12 600€
<b>TOTAL</b>	<b>52 050€</b>

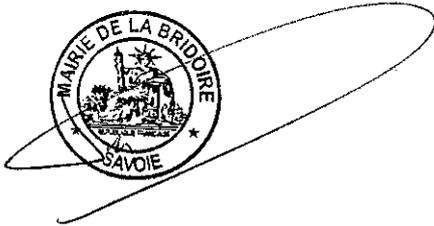
**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,**

- **DÉCIDE** d'adopter le montant des subventions tel que défini par association dans les tableaux annexés 1 et 2, d'un montant total de 39 450€ pour les associations communales et 12 600€ pour les associations extérieures.
- **DITS** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2025 au compte 65748.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

**Le Maire,**  
**Yves BERTHIER**



**La secrétaire de séance,**  
**Colette LASHERME**

**ANNEXE 1 Propositions subventions Associations communales 2025**

ASSOCIATIONS	Subvention 2025	Motivation demande subvention	Rappel 2024	Rappel 2023	rappel 2022
<b>ADMR</b>	3 750.00 €	Participation au service PAPH / Famille/ Vie associative	3 700.00 €	3 150.00 €	3 100.00 €
<b>A la découverte</b>	3 300.00 €	Participation financement materiel accueil des scolaires, matériel pour bricolage, gobelet réutilisable	1 500.00 €	700.00 €	300.00 €
<b>AVIE</b>	22 000.00 €		22 000.00 €	22 000.00 €	22 000.00 €
<b>Football</b>	5 000.00 €	Financement sécurité et branchement (Fête de l'été juillet 2025) - 90 ans du club - Tournoi organisé par le GAS 3 jours dans le Sud	4 500.00 €	0.00 €	4 000 €
<b>CESAM</b>	200.00 €		0.00 €	250.00 €	500.00 €
<b>Clé des Champs</b>	0.00 €			1 000.00 €	0.00 €
<b>Echo du Grenand</b>	750.00 €	Participation changements des peaux des batteries et projet achat d'un sousaphone (2990€)	500.00 €	300.00 €	1 500.00 €
<b>FNACA</b>	300.00 €	Participation au Fond de solidarité (Aide aux veuves d'A.C.)	400.00 €	300.00 €	300.00 €
<b>Grenouilles &amp; rainettes</b>	2 000.00 €	Dotation pour l'activité de chaque classe, déplacements culturels et classe de découverte voile	2 500.00 €	2 800.00 €	2 500.00 €
<b>Gymnastique</b>	0.00 €		0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Mémoire d'Août 1942</b>	500.00 €	Demande de subvention pour le projet spectacle du 6/09/2025 sur la Résistance à la salle des fêtes de la Bridoire "KLB 38748"	500.00 €	500.00 €	0.00 €
<b>Resa</b>	700.00 €	Financement d'une journée de formation des nouveaux bénévoles (5 journées prévues en 2025)	700.00 €	700.00 €	500.00 €
<b>Tapage Rock Turne</b>	150.00 €	Financement Assurance du Groupe + projet clip vidéo au Moulin Bovagnet	200.00 €	250.00 €	700.00 €
<b>Société de Chasse</b>	500.00 €	Participation au Coût de l'indemnisation dégâts des sangliers	400.00 €	400.00 €	500.00 €
<b>Société de Boules</b>	0.00 €		300.00 €	0.00 €	600.00 €
<b>Self Défense</b>	0.00 €		0.00 €	0.00 €	
<b>Volley</b>	100.00 €	Participation au financement changement Ballons	100.00 €	0.00 €	
<b>YOGA</b>	200.00 €	Participation au financement du stage Yoga du 22 mars 2025 ( Coût 600€)	200.00 €	200.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>39 450.00 €</b>		<b>37 500.00 €</b>	<b>32 550.00 €</b>	<b>36 500.00 €</b>

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le 12/06/2025



ID : 073-217300581-20250526-2025052609DE01-DE

## ANNEXE 2

## Propositions subventions Associations Extérieures 2025

ASSOCIATIONS	Subvention 2025	motivation demande subvention
AMF Téléthon	100.00 €	
Amicale de la Quietude	150.00 €	
Amicale des donneurs sang Val Guiers	100.00 €	
APEI Les Papillons Blancs	150.00 €	2 enfants Bridoiriens
MFR CFA de CHAUMONT	0.00 €	Un jeune bridoirien en formation ( Erdil Dijlet)
GDS des Savoie Destruction Nids de Frelons	0.00 €	
La banque Alimentaire	400.00 €	
Le Souvenir Français	200.00 €	
SSMA Antenne Savoie Solidarité Migrants	0.00 €	
COTNI	10 000.00 €	Subvention arrivée de la course Classique des Alpes Juniors Juin 2025
Zygomatic	1 500.00 €	Subvention Festival d'humour Spectacle à la salle des fetes La Bridoire
<b>TOTAL</b>	<b>12 600.00 €</b>	

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le 12/06/2025



ID : 073-217300581-20250526-2025052609DE01-DE

Département de la Savoie  
**Commune de La Bridoire**

Envoyé en préfecture le 02/06/2025  
Reçu en préfecture le 02/06/2025  
Publié le 02/06/2025  
ID : 073-217300581-20250526-20250521DE02-DE

*Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal*

Séance du 26 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mai, le Conseil Municipal de la Commune de **LA BRIDOIRE** dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'**Yves BERTHIER, Maire.**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **15**  
Nombre de membres présents : **9**  
Nombre de suffrages exprimés : **13**  
Date de convocation du Conseil Municipal : **20 mai 2025**

<b>VOTES :</b>
Contre <b>0</b> Pour <b>13</b>
Abstention <b>0</b>

**PRESENTS :** Yves BERTHIER, Roger BOVAGNET-PASCAL, Jean-François BRIFFOTAUX, Patrick GAUDE, Véronique JOURDAN, Colette LASHERME, Céline SZPECHT, Olivier TOMPA, Philippe VITTOZ.

**EXCUSES :** Nathalie BECHEROT (*a donné pouvoir à Pierre PERROT-MINNOT, lui-même absent*), Corinne BELLEMIN (*a donné pouvoir à Colette LASHERME*), Marina BELLEMIN-NOIRRATAZ (*a donné pouvoir à Yves BERTHIER*), Maxime BERNIER (*a donné pouvoir à Jean-François BRIFFOTAUX*), July GUILLOT (*a donné pouvoir à Philippe VITTOZ*)

**ABSENTE :** Pierre PERROT-MINNOT

Secrétaire de séance : Colette LASHERME

**02**

**OBJET : SUBVENTION**

**FRANCE SERVICES – LANCEMENT DE CANDIDATURE SUITE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET DISPOSITIF LILA «LIEUX INNOVANTS LIEUX ACCUEILLANTS »**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Philippe VITTOZ qui reprend les termes de La Banque des Territoires, lanceur du dispositif, pour présenter le projet au Conseil :

Cet accompagnement s'inscrit dans le programme France services (5<sup>ème</sup> promotion de l'AMI) porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). L'ambition : renforcer la qualité et l'accessibilité des services publics à travers une montée en gamme des espaces et de l'offre de services. Ce dispositif vise à transformer les France services en lieux chaleureux et attractifs, et à compléter l'offre de services en fonction des besoins du territoire afin que les usagers soient accueillis dans des espaces fonctionnels et inclusifs.

**Les offres d'ingénierie à disposition des France services lauréats :**

1. **Ingénierie immobilière** : réalisation d'analyses bâtementaires permettant l'évaluation des possibilités d'évolution du bâtiment et la formalisation d'une feuille de route des travaux à conduire le cas échéant.
2. **Ingénierie d'offre de services & aménagement** : réalisation de l'analyse des besoins et leviers déjà en place pour accompagner la construction d'une offre adaptée et sur mesure, délivrée dans un espace innovant et chaleureux.
3. **Ingénierie financière** : identification des canaux de financement départementaux, régionaux et européens mobilisables pour la conduite des projets identifiés et jusqu'à la complétion de dossiers de demandes de subvention.

La Banque des Territoires proposera un accompagnement de bout en bout personnalisé du porteur de la France services : de l'élaboration du projet de transformation des actions planifiées. Il est 100% financé par la Banque des Territoires (pour information : valeur moyenne de 35 000€).

Monsieur VITTOZ expose l'idée générale du projet de réaménagement du lieu d'accueil « France SERVICES » envisagé et indique au Conseil qu'une enveloppe de 30 000€ pourra être dédiée aux travaux identifiés qui résulteront de cet accompagnement si la candidature de la commune est retenue. Cette enveloppe sera inscrite au Budget communal principal correspondant.

Sur ce rapport, Monsieur le Maire, demande au Conseil l'autorisation de porter candidature au dispositif LILA pour le projet de réaménagement de « France SERVICE ».

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **APPROUVE** le projet de réaménagement envisagé pour l'espace « France SERVICES » ;
- **APPROUVE** l'enveloppe de 30 000€ HT dédiée aux travaux ;
- **DIT** que, dans le cas de la validation des travaux qui résulteraient de cet accompagnement, les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal principal correspondant.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à candidater sur le dispositif LILA « Lieux Innovants Lieux Accueillants consistant en l'aide d'ingénierie pour le réaménagement de l'espace « France SERVICES » ainsi qu'à faire toutes les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

**Le Maire,**  
Yves BERTHIER

**La secrétaire de séance,**  
Colette LASHERME



Département de la Savoie  
**Commune de La Bridoire**

Envoyé en préfecture le 12/06/2025  
Reçu en préfecture le 12/06/2025  
Publié le 12/06/2025  
ID : 073-217300581-20250526-20250526DE03-DE

*Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal*

Séance du 26 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mai, le Conseil Municipal de la Commune de LA BRIDOIRE dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Yves BERTHIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de suffrages exprimés : 13  
Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2025

**VOTES :**  
Contre 0 Pour 13  
Abstention 0

**PRESENTS :** Yves BERTHIER, Roger BOVAGNET-PASCAL, Jean-François BRIFFOTAUX, Patrick GAUDE, Véronique JOURDAN, Colette LASHERME, Céline SZPECHT, Olivier TOMPA, Philippe VITTOZ.

**EXCUSES :** Nathalie BECHEROT (a donné pouvoir à Pierre PERROT-MINNOT, lui-même absent), Corinne BELLEMIN (a donné pouvoir à Colette LASHERME), Marina BELLEMIN-NOIRRATAZ (a donné pouvoir à Yves BERTHIER), Maxime BERNIER (a donné pouvoir à Jean-François BRIFFOTAUX), July GUILLOT (a donné pouvoir à Philippe VITTOZ)

**ABSENTE :** Pierre PERROT-MINNOT

Secrétaire de séance : Colette LASHERME

**03**

**OBJET : FINANCES**

**DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL – RÉGULARISATION  
AVANCE FORFAITAIRE SUR FACTURE DE TRAVAUX**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Philippe VITTOZ qui explique qu'une régularisation doit être faite à la suite d'une avance forfaitaire sur facture de travaux d'un montant de 8 883.84€ et qu'il y a lieu de faire des modifications de crédits en section d'Investissement comme ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-231 : Immobilisations corporelles en cours	0.00 €	8 883.84 €	0.00 €	0.00 €
R-238 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 883.84 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	0.00 €	8 883.84 €	0.00 €	8 883.84 €
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	0.00 €	8 883.84 €	0.00 €	8 883.84 €
<b>Total Général</b>		<b>8 883.84 €</b>		<b>8 883.84 €</b>

Sur ce rapport, Monsieur le Maire, demande au Conseil de se prononcer.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité représentés :**

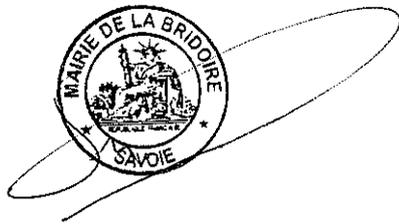
- **APPROUVE** la Décision budgétaire Modificative n°1 du budget principal pour l'exercice 2025 afin d'ajuster les crédits au niveau de la section d'Investissement conformément au tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à mettre en œuvre cette décision modificative n°1.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

**Le Maire,**  
**Yves BERTHIER**

**La secrétaire de séance,**  
**Colette LASHERME**



Département de la Savoie  
**Commune de La Bridoire**

Envoyé en préfecture le 12/06/2025  
Reçu en préfecture le 12/06/2025  
Publié le 12/06/2025  
ID : 073-217300581-20250526-20250526DE04-DE



*Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal*

Séance du 26 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de **LA BRIDOIRE** dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'**Yves BERTHIER, Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de suffrages exprimés : 13  
Date de convocation du Conseil Municipal : **20 mai 2025**

<b>VOTES :</b>
Contre 0          Pour 13
Abstention 0

**PRESENTS :** Yves BERTHIER, Roger BOVAGNET-PASCAL, Jean-François BRIFFOTAUX, Patrick GAUDE, Véronique JOURDAN, Colette LASHERME, Céline SZPECHT, Olivier TOMPA, Philippe VITTOZ.

**EXCUSES :** Nathalie BECHEROT (*a donné pouvoir à Pierre PERROT-MINNOT, lui-même absent*), Corinne BELLEMIN (*a donné pouvoir à Colette LASHERME*), Marina BELLEMIN-NOIRRATAZ (*a donné pouvoir à Yves BERTHIER*), Maxime BERNIER (*a donné pouvoir à Jean-François BRIFFOTAUX*), July GUILLOT (*a donné pouvoir à Philippe VITTOZ*)

**ABSENTE :** Pierre PERROT-MINNOT

Secrétaire de séance : Colette LASHERME

**04**

**OBJET : FINANCES**

**LOYER CABINET NOUVELLE ORTHOPHONISTE A COMPTER DE SEPTEMBRE 2025**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 6 novembre 2024 concernant les baux professionnels de la Maison médicale pluridisciplinaire.

Il indique qu'une seconde orthophoniste sera accueillie dans les locaux aménagés à compter du 1er septembre 2025 et précise que la rédaction du bail sera établie par Maître Philippe ROUHETTE, dont les principales conditions seraient les suivantes (à l'instar des baux des autres professionnels occupant les locaux de la Maison médicale) :

- le bail professionnel aurait une durée de 6 ans et qui fera l'objet de révisions dans les conditions légales.
- les charges ne seront pas comprises dans le loyer. La collectivité refacturera en fin d'année les consommations en électricité et eau potable, au prorata de la surface louée, au locataire.
- option d'achat sur une période de 15 ans (après 5 an).
- le loyer sera payable par mois auprès de madame la Trésorière de Pont de Beauvoisin Savoie, Receveur Municipal de la Commune. Aucun dépôt de garantie n'est demandé à la signature du bail.
- la collectivité prend en charge la gestion des parties communes (ménage, entretien mais pas les consommables).

Monsieur le Maire propose que le loyer se décline de la façon suivante et demande au Conseil de se prononcer :

- du 1er septembre 2025 au 30 avril 2026 : 350 euros par mois (le temps de faire sa clientèle) ;
- à compter de 1er mai 2026 : 500 euros par mois.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :**

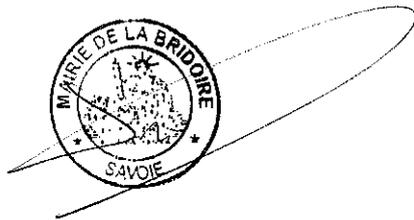
- **APPROUVE** les conditions de location du local ;
- **ACCEPTE** la proposition des loyers telle que déclinée ci-dessus, de Monsieur le Maire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce bail qui sera établi par le Notaire, et qui prendra effet au 1<sup>er</sup> septembre 2025 ;
- **DIT** que les recettes en résultant se seront inscrites au budget de la commune aux comptes 752 (revenus des immeubles) et 75888 (autres produits divers et de gestion courante) sur l'exercice comptable 2025 et suivants.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

**Le Maire,**  
**Yves BERTHIER**

**La secrétaire de séance,**  
**Colette LASHERME**



Département de la Savoie  
**Commune de La Bridoire**

Envoyé en préfecture le 05/06/2025  
Reçu en préfecture le 05/06/2025  
Publié le 05/06/2025  
ID : 073-217300581-20250521-20250526DE05-DE

*Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal*

Séance du 26 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de **LA BRIDOIRE** dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Yves **BERTHIER, Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **15**  
Nombre de membres présents : **9**  
Nombre de suffrages exprimés : **13**  
Date de convocation du Conseil Municipal : **20 mai 2025**

<b>VOTES :</b>
Contre <b>0</b> Pour <b>13</b>
Abstention <b>0</b>

**PRESENTS** : Yves BERTHIER, Roger BOVAGNET-PASCAL, Jean-François BRIFFOTAUX, Patrick GAUDE, Véronique JOURDAN, Colette LASHERME, Céline SZPECHT, Olivier TOMPA, Philippe VITTOZ.

**EXCUSES** : Nathalie BECHEROT (*a donné pouvoir à Pierre PERROT-MINNOT, lui-même absent*), Corinne BELLEMIN (*a donné pouvoir à Colette LASHERME*), Marina BELLEMIN-NOIRRATAZ (*a donné pouvoir à Yves BERTHIER*), Maxime BERNIER (*a donné pouvoir à Jean-François BRIFFOTAUX*), July GUILLOT (*a donné pouvoir à Philippe VITTOZ*)

**ABSENTE** : Pierre PERROT-MINNOT

Secrétaire de séance : Colette LASHERME

**05**

**OBJET : PERSONNEL**

**DELIBERATION PORTANT CREATION DE TROIS EMPLOIS NON PERMANENTS A LA SUITE D'UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE - ANNEE 2025**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que l'article L.332-23-2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

**Considérant** qu'un accroissement saisonnier d'activité consécutif aux travaux d'entretien des bâtiments communaux pendant l'été d'une part (groupe scolaire) et l'entretien des espaces verts, d'autre part, engendre un besoin en personnel,

Monsieur le Maire propose de créer trois emplois non permanents sur les grades d'adjoints techniques dont la durée de service est de 35 heures par semaine, et de l'autoriser à recruter trois agents contractuels répartis sur la période du 3 juin 2025 au 30 septembre 2025.

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.2 ;

**VU** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

**VU** la délibération du 13 janvier 2020 instaurant le régime indemnitaire RIFSEEP pour les adjoints techniques et les agents de maîtrise ;

VU la délibération du 6 novembre 2024 modifiant le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

**Considérant** le besoin,

**Considérant** l'étendu du régime indemnitaire aux agents contractuels de droit public exerçant des fonctions comparables au agents de la collectivité relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques,

**Considérant** que les agents contractuels recrutés sur le fondement de l'article L332-23, 2° du CGFP (accroissement saisonnier d'activité) ne sont pas éligibles au versement de la prime de précarité au terme de leur contrat,

**Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **DÉCIDE** la création de trois emplois non permanents relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions précitées à la suite de l'accroissement saisonnier d'activité, à temps complet, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures, pour une période pouvant couvrir du 3 juin 2025 au 30 septembre 2025, renouvellements compris.
- **FIXE** la rémunération en référence à l'échelle indiciaire du grade d'Adjoint technique et par référence à l'Indice Majoré minimum 366 (IB : 367) et l'indice Majoré maximum 376 (IB : 401), à laquelle s'ajoutent l'indemnité de congés payés ainsi que les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante et, le cas échéant, le supplément familial de traitement.
- **DIT** que les dépenses correspondantes sont inscrites au chapitre 12 du budget primitif communal 2025.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

**Le Maire,**  
**Yves BERTHIER**

**La secrétaire de séance,**  
**Colette LASHERME**

